



**Syndicat Mixte de la Base de Loisirs
de Saint-Quentin en Yvelines**

N°2022-D02

OBJET :
Demande crédits
d'urgence Région :
Bâtiments Ferme

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 09 mars à 17h45

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin en Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

Etaient présents :

Mesdames Anne CAPIAUX -Chantal CARDELEC -Sylvie PIGANEAU ;
Messieurs José CACHIN - Ali RABEH

Etaient absents excusés :

Madame Colette GERGEN
Messieurs Nicolas DAINVILLE- Bertrand COQUARD - Othman NASROU

Ont donné pouvoir :

Monsieur DAINVILLE à Madame CAPIAUX
Monsieur NASROU à Madame PIGANEAU

CONSIDERANT la que Ferme Pédagogique de l'île de loisirs, ouverte au public en 1982, dispose de 10 bâtiments bois, 8 accueillant des animaux et 2 destinés à l'accueil du public et au personnel ;

CONSIDERANT que le bureau de contrôle Veritas a réalisé un audit technique des façades et couvertures des 10 bâtiments de la ferme pédagogique et a conclu à un état très dégradé de l'ensemble de ces derniers. Depuis fin décembre les toitures du bâtiment activités construit en 2004 et d'une chèvrerie construite en 1982 puis rénovée en 2006, se sont rapidement dégradées ;

CONSIDERANT que le bâtiment activités sert à accueillir des groupes et que ces dégâts sont très préjudiciables au bon fonctionnement du service public ; que les dégradations progressant très vite et dès lors, la mise hors d'eau du bâtiment est indispensable car sans intervention urgente le risque d'effondrement du faux plafond est avéré.

La chèvrerie de son côté a été inondée. La paille mouillée est à changer systématiquement générant ainsi des frais de fonctionnement en pure perte. De plus, il en va du bien-être animal, les conditions actuelles n'étant pas satisfaisantes.

CONSIDERANT que des tuiles des toitures se sont envolées suite aux fortes intempéries de début février (pluie et vents violents), ayant pour conséquence l'augmentation de la pénétration de l'eau à l'intérieur des bâtiments.

CONSIDERANT que ces derniers évènements amènent le Syndicat Mixte à solliciter des crédits d'urgence pour réparer la toiture des deux bâtiments et, préalablement, effectuer des travaux conservatoires consistant en la pose d'une bâche isolante pour mettre les bâtiments hors d'eau.

Le montant de la demande de crédit d'urgence est donc de :

- Travaux conservatoires :	2 800 € TTC
- Chalet d'activité :	13 000 € TTC
- Chèvrerie :	10 400 € TTC
Aléas :	1 500 € TTC
Total :	27 700 € TTC

Mbres en exercice : 9
Quorum : 5
Présents : 5
Suffrage exprimés : 7

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,**

Sollicite des crédits d'investissement auprès de la Région Ile de France en crédits d'urgence, pour un montant de 27.700 € TTC pour la réparation des deux bâtiments de la ferme pédagogique, travaux conservatoires compris ;

Autorise le Président à signer tous documents utiles.



Fait à Trappes, le 09 mars 2022
Le Président du Syndicat Mixte
José CACHIN

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le



ID : 078-257800037-20220309-DELIB_2022_002-DE